

A2B CONSEIL

Société à responsabilité limitée au capital de 8 100 euros
Siège social : ZAC Porte de Beaune – 18 Rue Buffon – 21200 BEAUNE

432 157 261 RCS DIJON

(la « **Société** »)

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 01 avril 2026

LE SOUSSIGNÉ :

[----- *Extrait* -----]
Associée unique de la Société (l'« **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau cogérant en remplacement d'un cogérant démissionnaire,
- Questions diverses,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Laurent FOURNIER de ses fonctions de cogérant, avec effet au 31 mars 2026, décide de le dispenser de tout préavis et le remercie pour les services rendus à la société.

L'Associé Unique décide de nommer, à compter de ce jour, pour une durée illimitée en qualité de nouveau cogérant :

Monsieur Charles FOURNIER,
Demeurant 26 rue Raymond Braillard à DOLE (39100),
pour une durée illimitée.

et ce, en adjonction du mandat de Monsieur Thierry ANDRE, qui se poursuit.

Monsieur Charles FOURNIER exercera ses fonctions dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et par l'article 17 des statuts.

Monsieur Charles FOURNIER déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

oOo

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et les Gérants de la Société. Le présent acte sera en outre consigné sur le registre des procès-verbaux des décisions collectives des associés tenu au siège social de la Société.

* * *

*Extrait certifié
conforme à l'original*

La Gérance

Signed by:

DA65390D3FC442B...